



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Séance du 3 février 2021

L'an deux mille vingt-et-un le trois février à 17h, les membres composant le Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Yrieix la Montagne, au nombre de 37, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 28 janvier 2021.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs; ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; ; LEGER Jean-Luc ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; LABOURIER Dominique ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; BŒUF Jacky ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; BILLEGA Nicole ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; OLLIER Michel ; FOUGERON Roger ; DELARBRE Chantal ; PINLON Evelyne ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie ; TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES :

Ayant donné procuration : MM. Guy BRUNET et Philippe COLLIN à Mme Valérie BERTIN ; M. Benjamin BOUQUET à Mme Nadine HAGENBACH ; Mme Elodie MALHOMME à M. Jean-Luc LEGER ; Mme FOURNET Marie Hélène à M. Alain ROULET.

ETAIENT ABSENTS : ROGER Thierry ; BAUCULAT Annick ; LETELLIER Thierry.

Mme Valérie BERTIN accueille les participants et remercie M. le maire de Saint-Yrieix la Montagne pour la mise à disposition de la salle.

M. Didier MIOMANDRE, maire de Saint-Yrieix la Montagne, salue les délégués communautaires au nom de la nouvelle équipe municipale. Il souhaite que les différences entre les membres du conseil ne nuisent pas au déroulement de la séance. Il regrette de ne pas pouvoir offrir le verre de l'amitié à la fin de la réunion en raison de l'obligation d'exemplarité à observer dans le contexte sanitaire.

Secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : M. Benjamin Simons. Désigné à l'unanimité.

Ordre du jour

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2020
- Informations : Délibérations du bureau et arrêtés de la Présidente

Administration générale, finances

1. Avis de la CRC sur le budget 2020

Développement et Aménagement du Territoire

2. Révision allégée du PLU

GEMAPI - SPANC

3. Avenant à la convention de mise en œuvre du Contrat Creuse Amont établie avec la Communauté Marche et Combraille en Aquitaine

Questions diverses

Mme BERTIN prononce le discours suivant annexé à ce compte-rendu.

Compte-rendu du conseil du 14/12/2020 :

En l'absence de remarques, le compte-rendu du Conseil du 14/12/2020 est adopté à l'unanimité.

Informations sur les délibérations du bureau

Mme BERTIN donne lecture des délibérations prises par le bureau communautaire et des arrêtés pris par la Présidente depuis le dernier conseil communautaire.

1. Avis de la CRC sur le budget 2020

Mme BERTIN précise que suite à l'avis de la CRC, Mme la Préfète s'est assurée que nous restions bien sur la trajectoire définie par le plan de redressement.

M. Denis PRIOURET ajoute que Mme la Préfète est saisie chaque année par la CRC sur notre Budget Primitif. Le constat de la Chambre est que le Compte Administratif 2019 a excédé le résultat de clôture prévu. Quant au budget 2020, il anticipait une baisse de 96 000€ par rapport aux prévisions, sans que cela ne compromette la trajectoire du plan de redressement.

La CRC réitère sa demande d'un recalcul des attributions de compensation car la charge supplémentaire pour la comcom est 2 fois plus lourde qu'attendue. Elle affirme que les dépenses d'investissement sont

possibles si elles sont couvertes par des recettes de subventions certaines. La CRC recommande cependant de limiter les subventions d'investissement versées à des Syndicats Mixtes, et propose une version actualisée du plan de redressement.

M. PRIOURET annonce une réunion de la commission des finances le 17/02.

M. Jean-Luc LEGER pense que malgré la bonne anticipation d'une baisse des recettes en 2020, nous ne sommes pas à l'abri de mauvaises surprises. Il faut cependant se féliciter de la baisse du déficit. Il se déclare en désaccord avec la CRC sur la question des attributions de compensation, car si la comcom équilibrerait son budget avec celui des communes, ce serait la double peine pour elles : elles devraient alors financer des compétences que la comcom n'exerce plus, comme la voirie.

Mme BERTIN estime qu'en effet, il est très difficile d'assurer le fonctionnement de la voirie et l'entretien des routes.

M. MOINE ajoute qu'il est interpellé par des habitants sur l'état du pont de la Rebeyrette. Il faut trouver une solution pérenne : Aubusson est prêt à aider malgré la compétence intercommunale sur cette voirie. En ce moment, l'enrobé à froid ne sert à rien et ne tient pas. Il souhaite que le retour de la voirie dans la compétence communale soit mis à l'ordre du jour.

Mme BERTIN dit que ce dossier doit être pris à bras le corps. Il conviendrait d'en déterminer les conséquences financières et donc de se faire assister pour la tenue de la CLECT.

Mme Renée NICOUX souligne que nous avons toujours les mêmes problèmes sur certaines voiries. Si nous revenons sur tout cela, il y aura peut-être de nouveaux problèmes pour la comcom, car cela lui retirera des financements.

Le conseil donne acte à l'unanimité de la présentation de l'avis de la CRC.

2. Révision allégée du PLU

M. Claude BIALOUX présente le rapport soumis au Conseil et annonce qu'il y aura une nouvelle enquête publique. La délibération à prendre sera affichée pendant un mois à la comcom et en mairie d'Aubusson.

M. Jacques TOURNIER prononce une intervention annexée au présent compte-rendu.

M. MOINE répond à M. TOURNIER que son expression « coup de poignard aux hommes et aux femmes qui nous nourrissent » revient à traiter le porteur de projet d'assassin. Ce dernier est présenté comme avide d'argent, ce qui est peu reluisant. Oui, les choses sont encadrées et la Chambre d'Agriculture a validé ce projet. Non, les terres ne seront pas détruites, puisqu'il existe un projet de pâturage ovin et des cultures bio. Le projet a fait l'unanimité de la profession et des banques, et il ne se modélisera pas par la suite, car l'agriculture évolue. Pourquoi interférer dans les choix d'un projet privé, qui de plus recoupe l'intérêt général ?

Mme Marie-Françoise HAYEZ souligne que la hausse des prix des céréales est due à la spéculation : il faut combattre les fonds de pension, et non les paysans.

M. Alain DETOLLE répond qu'il ne s'agit pas de combattre les paysans : le problème est celui de la symbolique de cette décision. Le signal est négatif, d'autres agriculteurs penseront à faire le même projet. Bien sûr le privé a le droit de l'être, mais l'intérêt général, c'est nous, la collectivité, qui le représentons.

Mme **BERTIN** rappelle qu'il y aura une enquête publique.

Adopté à la majorité. **CONTRE : MM. TOURNIER, TERNAT, DETOLLE, MIOMANDRE.**

ABSTENTION : Mmes RAVET, LABOURIER, MM. SIMONS, ESTERELLAS, LHERITIER, BŒUF.

Avenant à la convention avec la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine

M. Laurent LHERITIER présente le rapport et explique que la CCMCA ne souhaite pas que les agriculteurs bénéficiant de travaux sur son territoire remboursent leur quote-part, qu'elle prendrait en charge elle-même.

M. TOURNIER souligne le travail important des techniciens de rivière. Du côté des agriculteurs, les travaux se situent sur des lieux où les bovins boivent dans les cours d'eau, mais ils ne sont pas seuls responsables de l'état des berges : on voit de plus en plus de problèmes dus aux ragondins. Il remarque que les aménagements fonctionnent seulement si la clôture est faite des deux côtés. L'entretien doit être manuel et est souvent compliqué. Les impacts sont cependant très positifs et il faut souligner l'investissement en temps des éleveurs. Depuis 10 ans on note un gros déficit d'eau sur nos cours d'eau.

M. LHERITIER remercie M. TOURNIER pour cette veille sur l'environnement. Il souhaite que la profession réponde encore plus à ces projets pour augmenter l'efficacité du travail technique.

Adopté à l'unanimité.

M. LHERITIER ajoute que le transfert de la compétence « eau » arrivera bientôt dans nos échanges, pour se mettre en conformité avec la loi Notre. Il s'agit d'un sujet qui regroupe l'eau potable et l'assainissement. L'eau est un des enjeux du mandat pour lequel il faut raisonner à long terme.

M. BIALOUX revient sur le point concernant le PLU et signale une présentation du PLUi en commission thématique, le 24/02.

Mme BERTIN souligne le gros travail de nos agents, qu'elle remercie, sur la révision allégée du PLU.

QUESTIONS DIVERSES :

M. LEGER souhaite s'exprimer sur les rebondissements dans l'affaire du faux en écriture. Il estime que la justice n'a que faire des déclarations et des polémiques. Les citoyens pensent que cette affaire ne sera jamais jugée, et pourtant, elle le sera : le verdict viendra un jour. Il dit prendre acte que la communauté de communes ne devait pas avoir le même avocat que lui. La décision est tardive mais il la respecte. Il précise qu'il n'est pas mis en cause dans l'affaire du faux. Ce qui apparaît certain, c'est que les invectives ne sont ni saines ni constructives, et desservent la recherche de l'intérêt général. M. LEGER dit qu'il ne répondra plus ici aux attaques et aux sous-entendus. Après quatre ans à faire le « sale travail », il a pensé à démissionner du poste de vice-président, mais quelques-uns, l'en ont dissuadé car son expérience peut aider.

Mme NICOUX souhaite obtenir une copie de ces déclarations car le compte-rendu n'arrivera que dans un ou deux mois.

Elle rappelle qu'une délibération de 2017 acte la vente d'un espace du domaine privé devant la gare de Felletin, pour 1 € symbolique. La commune se portera acquéreur de ce terrain.

Mme Catherine DEBAENST demande pourquoi Intermarché ne viendrait pas présenter son projet devant le conseil communautaire, comme l'a fait M. Lefranc.

Mme BERTIN estime que le projet n'est pas assez avancé. Il faut rester prudent et qu'on ne puisse pas dire que le Conseil a été influencé sur des sujets sensibles.

Mme Laurence CHEVREUX approuve Mme Debaenst et pense que nous devrions recevoir Mme Berger au Conseil.

Mme BERTIN indique qu'il est logique que les élus des commissions se fassent les relais auprès du Conseil sur ces projets.

M. Benjamin SIMONS sur le dossier du FAM, informe que Gentioux a appris seulement le 25/01 la teneur du courrier de l'APAJH. Il demande pourquoi la présidente n'en a pas tenue informée la commune.

Mme BERTIN répond qu'elle travaille en transparence. Elle a lu ce courrier en bureau communautaire le 13/01. Le choix du bureau a été de travailler en interne. Des recherches comptables étaient nécessaires il faut avoir du concret pour se voir en réunion. Une demande de rendez-vous a été faite auprès du département et de l'ARS : la commune en sera avertie. Sur ce dossier complexe, la commune n'est pas mise en dehors de la réflexion, et nous devons travailler aussi avec les associations.

M. SIMONS pense qu'il s'agit peut-être d'une maladresse des services.

Mme NICOUX dit comprendre la charge de travail des services. Elle regrette qu'il n'y ait pas eu de compte-rendu de la réunion du 8 octobre. Il y a eu des propositions et des demandes faites par MM. Colo et Lasnier. Il faut en rendre compte aux élus du conseil. Ce dernier courrier nous met en porte-à-faux, cela est gênant. A la prochaine réunion il faudrait désigner un secrétaire de séance pour faire un compte-rendu.

M. LEGER trouve que la position de Felletin et d'Aubusson a été exemplaire sur ce dossier, mais il s'inquiète de ne pas avoir de nouvelles de Bourganef. Il espère qu'ils n'iront pas dans le sens de la concurrence des territoires, ce ne serait pas solidaire. Si on considère la globalité de l'opération, le FAM de Gentioux a généré autant de dépenses que de recettes, environ 9 millions d'€.

M. MOINE dit avoir lu beaucoup de déclarations de M. Colo, et pourtant nous sommes loin de la situation apocalyptique qu'il dépeint. Il cite un audit réalisé en 2018 sur les bâtiments par le bureau d'études Carré : « les bâtiments anciens sont bons et le bâtiment neuf est de qualité. Les investissements à réaliser sont modérés ».

M. DETOLLE remercie le président de l'APAJH car cela a amené les élus, les associations et les acteurs économiques à réfléchir. En effet, les relations s'étaient étioilées dans le temps. Deux réunions ont ainsi eu lieu les 30/01 et 01/02, réunissant 30 personnes en groupes de travail. Un plan d'intervention a été établi et 20 à 30 actions seront à la disposition du FAM.

M. PRIOURET souligne que la position de l'APAJH est la suivante : l'association estime qu'en 2023 elle aura assez payé de loyer. Mais si elle part, nous perdrons 400 000€ de loyer et nous aurons des emprunts qui se terminent en 2032 et 2046. Ce serait une catastrophe. L'APAJH souhaite un achat à l'euro symbolique, alors que les Domaines ont estimé l'ensemble à 5.5 millions d'€. Faut-il vendre à ce prix ?

M. MOINE rappelle que nous sommes propriétaires de plein droit. Ce n'est pas un crédit-bail. Vendre à l'euro symbolique, cela entraînerait un appauvrissement sans cause de la collectivité qui ne serait pas conforme au droit.

M. PRIOURET réitère sa crainte de voir partir l'APAJH.

M. MOINE répond que cela ne remet pas en cause le statut de la propriété de ce bien.

M. PRIOURET ajoute qu'aujourd'hui les collectivités ne sont plus propriétaires de ce type de bâti. Des situations semblables se sont souvent solutionnées par des prix négociés, par exemple au prix de la dette restante. C'est peut-être une bonne issue, sinon l'APAJH partira et nous aurons une friche industrielle.

M. LEGER pense qu'il serait bon qu'un tiers, l'ARS ou le Département, puisse faire de la médiation.

M. MOINE répond que ces organismes sont les tutelles : ils ne sont donc pas impartiaux.

M. DETOLLE se demande si les personnels du FAM sont au courant des positions du président de l'APAJH.

M. MOINE s'interroge sur l'avis des familles des résidents.

M. PRIOURET rapporte qu'on nous dit que les familles poussent dans le sens de l'inclusion.

M. Alex SAINTRAPT expose qu'il a reçu la Mutualité Française qui cherche des locaux pour un Centre de Santé avec deux médecins salariés à installer. A la suite, il y aurait des installations de paramédicaux. La recherche porte sur un local de 80m², sur Aubusson. Il convient de présenter ce projet en commission santé et de leur donner une réponse.

M. Serge DURAND indique qu'il existe un hôpital de jour à Blessac (antenne de Saint-Vaury). Il conviendrait de voir s'ils disposent des locaux nécessaires.

Mme BERTIN estime que ce projet ne fait pas obstacle à l'installation de médecins libéraux.

M. MOINE interpelle Mme BERTIN sur le sujet de l'Office de Tourisme. Un courrier de la commune d'Aubusson soulève le problème d'un mandat de 24 000€ non réglé lors de la dissolution de l'EPIC. Le Conseiller aux décideurs publics a été saisi et il conviendrait d'interroger l'ancien président de l'EPIC.

Mme BERTIN répond que nous ferons des recherches et nous reviendrons vers la commune.

M. MOINE indique qu'il demandera à M. COLLIN, trésorier de l'EPIC à l'époque, pourquoi ce mandat n'a pas été payé.

M. MOINE revient sur l'affaire du faux en écriture. Il se dit d'accord avec M. LEGER pour dire que cette affaire sera jugée, et espère qu'elle le sera rapidement, car il subit cette situation depuis 4 ans. Après avoir été accusé pour la mort du Directeur Général des Services de l'époque, il indique détenir un document tendant à prouver que l'ancien DGS tenait d'autres personnes que lui pour responsables de son geste.

Contrairement à ce qu'a affirmé France3, il ne s'agit pas du procès de Michel Moine, il s'agit de la Cour d'Appel qui statue sur des Questions Prioritaires de Constitutionnalité et sur la suite de la procédure. On attendait de la Cour d'Appel qu'elle dise quelle est la suite de la procédure. Il était le seul présent à cette audience : la collectivité et certaines personnes qui avaient porté plainte contre lui n'y étaient pas. Il rappelle que lui aussi a porté plainte dans cette affaire et souhaite qu'on en arrive à son terme. On

comprend bien l'instrumentalisation qui a été faite de la justice car on a voulu faire coïncider le temps judiciaire avec le temps politique, l'enjeu étant les élections municipales à Aubusson. Or cette manœuvre n'a pas fonctionné.

Il rappelle qu'une QPC, c'est lorsqu'une des parties interroge le parquet sur l'absence de droit sur un point particulier. C'est une question portant sur l'interprétation de la loi. Il est surprenant que la Cour d'appel ait renvoyé toute l'affaire car une QPC n'est pas un acte contre une partie adverse. Cependant, la Cour ne se serait pas prononcée sur le fond mais elle aurait dû le faire sur la suite de la procédure.

Il ajoute que son nom est piétiné depuis 4 ans : quand on sait qu'on est innocent de ce dont on vous accuse, on veut que ça s'arrête. La vérité judiciaire prend l'escalier, quand le mensonge prend l'ascenseur. Il faut un peu de temps, mais les choses finissent toujours par apparaître.

La séance est levée à 19h
